ANGERS 21 L'île Saint-Aubin

>> Une action majeure de développement durable

Le râle des genêts, emblème de l'île

📏 ituée à seulement 3 km du centre de la ville d'Angers, au cœur d'une aire urbaine de 320 000 habitants, l'île Saint-Aubin est un site de 600 hectares, inclus dans l'ensemble plus vaste des Basses Vallées Angevines (BVA) qui constituent, sur une superficie plus de dix fois supérieure, un réseau de prairies inondables d'un grand intérêt écologique. Cette situation confère à Angers une forte identité environnementale. La Ville a inscrit à son agenda 21 un plan de valorisation et de gestion environnementale de cette île afin de concilier durablement conservation du patrimoine naturel, activités économiques traditionnelles et écotourisme.





L'ile Saint-Aubin : trois grandes caractéristiques

1 • Un site modelé par l'activité agricole depuis 10 siècles

Historiquement l'île Saint-Aubin était essentiellement une futaie. A la fin du Xe siècle, les terres ont été données aux moines de l'abbaye Saint-Aubin qui les ont défrichées et asséchées pour en faire l'exploitation. Ils y ont creusé des canaux pour permettre le déplacement en bateau. Un prieuré a été bâti sur la butte de l'île. L'activité agricole sur l'île Saint-Aubin est encore pérenne aujourd'hui. Les agriculteurs l'utilisent comme prairie de fauche mais aussi comme zone de pacage après le regain.

2 • Une zone humide suburbaine et inondable

Elle est formée par la confluence de la Mayenne, de la Sarthe et de la vieille Maine qui se rejoignent pour constituer la Maine aux portes d'Angers, 156 000 habitants. Elle est également caractérisée par un cycle saisonnier d'inondations hivernales. De par sa topographie et sa situation géographique, elle sert de bassin d'épandage des crues du Loir, de la Mayenne et de la Sarthe, ce qui limite

Plan de valorisation de l'ile Saint-Aubin : comment concilier activités humaines et patrimoine naturel?

L'île est investie par l'homme pour de multiples usages

- l'exploitation agricole, le pâturage et le fauchage ;
- la pêche ;
 - la chasse ;
 - la promenade.

Ces usages sont parfois source de conflits qui peuvent mettre en danger le fragile équilibre du site. En effet, le maintien de la biodiversité est directement lié à l'entretien des milieux par l'Homme. C'est la raison pour laquelle la Ville d'Angers a initié et coordonne un plan de préservation et de valorisation du site.

> Ce plan ne peut être élaboré sans la concertation avec les différents acteurs du territoire à travers son syndicat qui regroupe une centaine de propriétaires.

Le plan s'appuie sur les trois notions qui fondent le développement durable

- environnementale : preserver la biodiversite, le maintien et le rétablissement des habitats naturels et des espèces présents sur le site,
- économique : maintenir et développer une agriculture et une activité touristique maîtrisée et durable,
- sociale : développer la concertation auprès des différents acteurs locaux dans une optique de démocratie participative.





Il comprend

- un plan de gestion environnementale qui a pour objectif de
- Pérenniser l'activité agricole
- Améliorer la gestion hydraulique
- Maîtriser la fréquentation humaine - Sensibiliser les visiteurs et les touristes.
- la réhabilitation de la ferme, propriété de la Ville d'Angers qui projette la réalisation d'une structure d'accueil à buts scientifique, associatif et touristique.
- un conseil scientifique coordonné par le Muséum des sciences naturelles d'Angers regroupe les acteurs scientifiques institutionnels et associatifs ; il a pour mission de mesurer l'impact des travaux et de la fréquentation touristique sur l'environnement de l'île Saint-Aubin, de regrouper les connaissances issues des études existantes et d'initier de nouveaux inventaires permettant d'améliorer la connaissance des milieux de l'île.

3 • Un patrimoine naturel remarquable

La situation de l'île Saint-Aubin sur des voies migratoires, son caractère de zone humide et le maintien par l'activité humaine de milieux ouverts constitués de prairies de fauche, expliquent en grande partie la diversité des associations végétales et la richesse de la faune qu'elle abrite. Cette biodiversité justifie l'inscription des Basses Vallées Angevines au titre de la convention internationale de RAMSAR, des Zones Importantes de Conservation des Oiseaux (ZICO) et des sites NATURA 2000.



L'île Saint-Aubin inondée

Contacts: Ville d'Angers

• Direction de l'environnement et du cadre de vie :

02 41 05 44 10

• Muséum des sciences naturelles : 02 41 05 48 50



